

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°137-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par le Comité des Commerçants, afin de pouvoir organiser un vide-greniers dans le centre-ville (rue du Général de Gaulle, rue LELIEVRE, Place LESAGE et rue de Bayeux entre la rue aux Noble et la Place LESAGE) à Douvres-la-Délivrande Calvados,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Le Dimanche 28 Septembre 2025, à partir de 00h01 jusqu'à la fin de cette manifestation, le stationnement et la circulation seront interdits, **Rue du Général de Gaulle (juste après la rue des Rougeas), rue LELIEVRE, Place LESAGE (à l'avant de l'Acanthe), rue de Bayeux** (entre la rue aux Noble et la rue de Gaulle) 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
 - La Police Municipale,
 - Les Services techniques de Douvres-la-Délivrande,
 - Le Comité des Commerçants,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Mardi 23 Septembre 2025.

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,
Thierry LEFORT.

